

Le programme Import-Export face aux défis européens

L'administration des douanes françaises travaille sur une refonte de ses systèmes informatiques de dédouanement. C'est une commande de l'Union européenne qui met en œuvre une vaste réforme aux contours clairs mais aux conséquences plutôt insondables.

L'idée est de répondre aux enjeux de l'accroissement exponentiel du commerce international et à ses conséquences sur la complexité des contrôles au sein de l'Europe. Chaque pays membre ayant des systèmes d'information douaniers et des fonctionnements disparates, il faut harmoniser l'ensemble des procédures pour que tout le monde marche d'un même pas. Pour ce faire, une plateforme unique des données douanières de l'UE va être mise en place. Elle s'ouvrira en 2028 pour le commerce électronique, puis en 2032 sur une base de volontariat aux autres importateurs, pour devenir enfin obligatoire en 2038 pour tout le monde. D'ici là, tous les SI des états membres devront donc se mettre en ordre de marche pour être compatibles et en conformité.

Cette plateforme unique, contrôlée par une Autorité douanière de l'UE, utilisera des technologies de pointe et reposera principalement sur l'utilisation des données compilées fournies par les entreprises (le « Data Hub » unique). Qui dit donnée, dit nécessairement, à terme, Intelligence Artificielle ; faut-il vous faire un dessin.

.../...



Comme, en théorie, la confiance n'exclut pas le contrôle, les opérateurs fiables entreront dans un système d'agrément dénommé « Trust and Check », ça ne s'invente pas. En pratique, les entreprises agréées important en UE n'auront à interagir qu'avec un portail en ligne unique, et pourront mettre en circulation leurs marchandises sur le sol européen sans intervention douanière active. D'un autre côté, l'Autorité douanière devrait disposer de suffisamment de vision et de paramètres pour implémenter efficacement la lutte contre la fraude et le blocage des marchandises ne répondant pas aux exigences réglementaires et fiscales douanières. L'objectif ultime, évidemment, est de fluidifier les flux de marchandises sans mettre en péril la sécurité économique et physique de l'Europe. Grâce à l'accès aux données en temps réel et à la mise en commun des informations, chaque douane de chaque état membre sera en mesure d'intervenir avec réactivité et pertinence, mais uniquement lorsque nécessaire. L'IA pourra même être utilisée pour analyser les informations et prévoir les problèmes avant même qu'ils ne déboulent sur le territoire !

De la théorie à la pratique

Tout cela est bel et bon, mais encore très embryonnaire, et bien sûr à côté du projet sur le papier, on se heurte à la réalité des choses et au flou artistique dans bien des aspects. Le niveau de préparation des états membres à cette réforme est très disparate, leurs systèmes informatiques douaniers sont discordants ; et très peu d'entreprises aujourd'hui sont réellement capables d'assurer la sécurité de leur chaîne logistique selon les exigences requises.

.../...

S'il est admis en principe que l'Autorité douanière européenne ne se substituera pas aux douanes nationales, on ne voit néanmoins pas très bien ce qui subsistera des structures douanières actuelles, géographiques, et administratives, et des systèmes informatiques nationaux actuellement existants. Tout semble aller vers davantage de concentration sur des points de l'UE de moins en moins nombreux, et vers l'effilochage des réseaux de proximité. Sans commentaire non plus, l'impact prévisible de cette gigantesque réforme sur les effectifs douaniers, qui risquent bien de fondre comme neige au soleil. En ce qui concerne la fiabilité et la sécurisation des données fournies par les opérateurs, le défi est considérable.

En attendant ces échéances pas si lointaines, la transposition du Code des douanes de l'Union dans les outils informatiques actuels doit aboutir dès à présent à une dématérialisation totale des processus de dédouanement. Tous les nouveaux applicatifs sont censés être prêts fin 2025, au moins pour les premières versions. La DG déploie dans l'urgence Delta IE et ANTES, entre autres. Au passage, ce nouveau SI intégré en construction permet d'adapter la chaîne des contrôles aux flux logistiques, en préfiguration du schéma européen futur. La concomitance des programmes informatiques anciens et nouveaux, le degré variable de compréhension par les opérateurs, l'exigence de formation rapide de tout le monde aux nouveaux outils, ne font qu'accroître l'anxiété et la complexité qui s'imposent en agents en première ligne du dédouanement, bien éloignés des décisions fumeuses de l'Union européenne, et qui comme souvent doivent s'adapter tant bien que mal, à marche forcée.

CFTC-Douanes :
Sur un autre ton.